

## RENTRÉE SCOLAIRE DE 2023/2024 À MARESCHÉ

LA RENTRÉE SCOLAIRE A LIEU LE LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

### LES HORAIRES DE L'ÉCOLE DE MARESCHÉ

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>					
Début des classes	8 h 50	8 h 50		8 h 50	8 h 50
Fin des classes	11 h 50	11 h 50		11 h 50	11 h 50
<b>Pause méridienne</b>	11 h 50 13 h 20	11 h 50 13 h 20		11 h 50 13 h 20	11 h 50 13 h 20
<b>Après-midi</b>					
Début des classes	13 h 30	13 h 30		13 h 30	13 h 30
Fin des classes	16 h 30	16 h 30		16 h 30	16 h 30

#### ➤ INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AVANT ET APRÈS LA CLASSE

Contact : Centre Social Georges Rouault – 02 43 97 50 70

Mail : animation.csgr@gmail.com

L'accueil périscolaire est situé à l'école du Val d'Orthon à Maresché.

Horaires : lundi – mardi – jeudi et vendredi de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00.

Tarif : en fonction de votre quotient familial.

#### ➤ INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Contact : Centre Social Georges Rouault – 02 43 97 50 70

Mail : animation.csgr@gmail.com

Tarif : en fonction de votre quotient familial.

#### ➤ INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Contact : Mairie de Maresché 02 43 97 05 07.

Compléter la fiche « Inscription individuelle », à remettre à l'école de Maresché pour le **LUNDI 03 JUILLET 2023**.

Tarif année scolaire 2023/2024 : le tarif sera communiqué en septembre.

Les factures seront adressées tous les mois.

**En cas d'absence non signalée à la mairie (02 43 97 05 07) ou au restaurant scolaire (02 43 97 08 94) avant 9h30, les repas seront facturés.**

**En cas de départ définitif, pensez à prévenir la mairie (02 43 97 05 07) ou au restaurant scolaire (02 43 97 08 94).**

#### ➤ TRANSPORT SCOLAIRE

Contact : mairie de Saint-Marceau 02 43 97 02 57

Les familles devront s'acquitter de la cotisation au moment de l'inscription de leur enfant au transport scolaire auprès du Conseil Régional.

**Inscription jusqu'au 18 juillet 2023 sur le site : [aleop72@paysdelaloire.fr](mailto:aleop72@paysdelaloire.fr)**

**Pour le SIVOS :**

Veillez compléter la fiche « Ramassage scolaire » à remettre pour le **LUNDI 03 JUILLET 2023**.

➤ **RÈGLEMENT**

Le règlement concernant les restaurants scolaires, le transport scolaire et les garderies municipales est annexé.